



Paris, le 10 février 2010 - N°30/D130

**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
avec les présidents de commissions
du 17 décembre 2009**

Compte-rendu

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BIACABE Jean-Luc
M. COTIS Jean-Philippe
M. CHEYNEL Henri
M. DUCHATEAU Patrick
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
M. EL NOUTY Charles
M. GARNIER Olivier

Mme PAULY Elisabeth
M. POUZIN Gilles
Mme SILBERMAN Roxane

M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

ACFCI
Directeur général de l'Insee
FBF
MEDEF
Président du Cnis, président du Bureau
CGT
CGPME
Directeur général adjoint de SGAM,
Personnalité qualifiée
Banque de France
CFTC
Représentante des chercheurs en sciences
économiques ou sociales
CFE-CGC

Présidents des commissions

Mme BAZY-MALAUURIE Claire
M. BRIET Raoul
M. FONTAGNE Lionel
M. FRECON Jean-Claude
M. GEOFFARD Pierre-Yves

Démographie et questions sociales
Emploi, qualifications et revenus de travail
Entreprises et stratégies de marché
CNERP
Services publics et services aux publics

Autres participants

M.	AUDIBERT Pierre	Insee, DDAR
M.	BEGUIN Jean-Marc	Insee, DSE
M.	CUNEO Philippe	Secrétaire général du Cnis
Mme	DUSSERT Françoise	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	EURIAT Michel	Insee, SIG
M.	HELLER Jean-Luc	Insee, DDAR
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Insee, DCSRI
M.	MOREL Bernard	Insee, DDAR

Excusés

Mme	FERRAND Patricia	CFDT
M.	MARESCHAL Patrick	Représentant des collectivités territoriales
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	PUECH D'ALISSAC Arnold	FNSEA
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

En présence des présidents de commissions du Cnis

Introduction	3
I. Retour sur les premières commissions	3
II. Présentation de l'avis général	10

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT, précise que l'absence des représentants de la FNSEA est due, ce jour, à des contraintes d'agenda. Des échanges ont cependant permis d'établir un mode de fonctionnement avec les représentants du monde agricole, en vue d'assurer la représentation de ceux-ci au sein du Bureau. Des sujets importants et sensibles tels que l'évolution des revenus des agriculteurs pourront ainsi être traités.

La présente réunion devrait permettre de revenir sur les travaux initiés par les commissions thématiques. Un débat sera ensuite engagé sur le projet d'avis général du Cnis. Il s'agira alors d'enregistrer les réactions des membres du Bureau, ainsi que des présidents de commission. Après avoir été approuvé par le Bureau, le projet d'avis général sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis, le 28 janvier 2010. L'assemblée plénière du Cnis permettra également d'évoquer les grands chantiers du moyen terme de l'Insee, en présence de son directeur général.

Jean-Pierre DUPORT rappelle qu'un groupe de travail sur les statistiques conjoncturelles de l'immobilier a été créé dernièrement par le Cnis, à la demande de Madame Lagarde et de Messieurs Borloo et Apparou. La présidence en a été confiée à Bernard Vorms. Alors que la statistique publique se trouve concurrencée, dans le domaine des statistiques de l'immobilier, le groupe de travail devrait permettre de définir un mode de fonctionnement cohérent.

Jean-Pierre DUPORT évoque par ailleurs la tenue de la conférence de la vie associative, au cours de laquelle la mise en place d'un groupe de travail sur les statistiques des associations sera annoncée par Martin Hirsch. La présidence de ce groupe de travail devrait être confiée à Edith Archambault, vice-présidente du Conseil national de la vie associative (CNVA).

I. Retour sur les premières commissions

1. Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Lionel FONTAGNE indique que la commission s'est réunie à deux reprises, au mois de juin et au mois de novembre. Deux thèmes principaux ont ainsi été abordés : le programme de refonte des statistiques d'entreprises (Resane) et l'impact des firmes multinationales. Un certain nombre d'avis ont été émis à cette occasion.

En juin, le point a été fait sur l'avancement du projet RESANE, dont les conséquences sont extrêmement importantes tant pour les producteurs que pour les utilisateurs de statistiques. Un certain nombre de projets d'enquêtes thématiques à moyen terme (2010-2015) ont également été examinés. Un regard a été porté sur le recensement agricole.

En novembre, il s'est agi de comprendre la façon dont la globalisation impacte le travail statistique et d'identifier les travaux en cours dans ce domaine. Il a été convenu que l'analyse ne saurait être limitée aux statistiques d'investissement direct à l'international. L'accent a été mis sur la nécessité d'appréhender l'activité des firmes multinationales. L'exploitation du fichier des liaisons financières a été évoquée à cette occasion. Il a été fait état d'un travail pilote mené par l'Insee sur les statistiques d'activité à l'étranger des grands groupes français. Les premiers résultats de cette enquête ont été présentés en séance, ainsi qu'une mise en perspective au niveau européen. A l'échelle européenne, l'enjeu serait de constituer un répertoire des groupes, en lien avec Eurostat et les instituts statistiques des États membres. En dernier lieu, la commission a pris connaissance d'un rapport sur les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique, dont la rédaction était pilotée par Yvonick Renard.

Lionel FONTAGNE constate que les échanges ont été fournis au sein de la commission « Entreprises et stratégies de marché ». Ils saluent la mise en œuvre d'une réelle interaction entre les producteurs de statistiques et les autres membres. Il note que des thèmes fortement balisés ou plus prospectifs ont pu être abordés, avec à chaque fois des discussions intéressantes. Certains débats ont semblé pouvoir être approfondis, notamment à travers des discussions bilatérales. Un éclairage a pu être apporté par les producteurs de statistiques sur les exigences de leurs travaux, ainsi que sur les développements à venir.

Charles EL NOUTY souhaite obtenir des précisions sur le sens donné à la notion de « priorité relative », introduite dans le projet d'avis de la commission. Il explique que les thématiques d'enquêtes retenues correspondront à des mannes financières importantes, au niveau national et/ou européen. Il se félicite que les entreprises puissent bénéficier de ces mannes financières. Cependant, il évoque deux approches méthodologiques : l'une consistant à extraire des sous-populations d'entreprises d'une enquête globale ; l'autre consistant à mener des enquêtes ciblées.

Lionel FONTAGNE souligne que le projet d'avis a été formulé ainsi après une discussion approfondie. L'accent a été mis sur les entreprises utilisant les nanotechnologies, les entreprises de taille intermédiaire, l'internationalisation des entreprises et les effets des Tic (notamment sur l'organisation du travail). En constituant une liste à la fois ouverte et prudente, il s'agissait de conserver une position d'équilibre, tenant compte des multiples priorités et des contraintes de moyens susceptibles d'apparaître. A lui seul, le thème de l'internationalisation des entreprises pourrait donner lieu à des travaux extrêmement nombreux.

Jean-Luc BIACABE témoigne de la richesse des débats au sein de la commission, en précisant que les participants à la séance de novembre étaient nombreux. Il s'interroge néanmoins sur la possibilité de faire cohabiter dans la durée des thématiques centrées sur les statistiques d'entreprises avec d'autres centrées sur les statistiques agricoles. Il constate que les deux univers se recouvrent peu, bien que l'agriculture constitue un secteur économique important.

Jean-Pierre DUPORT évoque la possibilité de prévoir l'organisation de réunions thématiques, avec une présidence déléguée. Il estime qu'un mode de fonctionnement devrait pouvoir être trouvé en ce sens. Cela étant, il insiste sur la nécessité de ne pas recréer un foisonnement de groupes thématiques, susceptible d'alourdir le fonctionnement du Cnis. Il évoque des demandes portant sur la création de groupes permanents dédiés aux associations, à l'Outre-mer, etc. Il estime qu'une telle orientation irait à l'encontre de la réforme menée. Des modalités devront néanmoins permettre de traiter des sujets spécifiques.

S'agissant des travaux pilotés par Yvonick Renard, Jean-Pierre DUPORT indique avoir clos les débats, en accord avec le président du Comité du secret. Le rapport approuvé par le Bureau et le Comité du secret devrait être mis en ligne prochainement sur le site du Cnis.

Roxane SILBERMAN s'interroge sur la façon dont la commission entend aborder la question de l'articulation avec les projets européens. Elle constate que le projet d'avis fait référence à un souhait que « la demande d'information par Eurostat reste compatible avec les travaux statistiques au niveau national ».

Philippe CUNEO explique que le projet d'avis fait écho à un débat né au sein de la commission autour du poids grandissant de la statistique européenne. De fait, les règlements européens mobilisent de plus en plus les instituts statistiques. Le débat a été porté devant le Comité du système statistique européen. L'accent a été mis sur le fait qu'Eurostat, bien qu'étant prescripteur d'un certain nombre de travaux, ne fait pas face aux coûts correspondants. La tentative de définition de priorités négatives n'ayant guère donné de résultats, l'enjeu serait de trouver un moyen pour que la statistique européenne n'aille pas au-delà d'une certaine proportion des capacités de production des systèmes statistiques nationaux et laisse la possibilité à ces derniers de porter des initiatives nationales.

Au sein du bureau du Comité du système statistique européen, Jean-Philippe Cotis a souhaité qu'un travail soit amorcé, dans le cadre d'un projet sur la fixation des priorités, sur la façon de borner les prescriptions au niveau européen. Il s'agirait ainsi de faire en sorte que les travaux européens, en particulier dans les domaines de la statistique d'entreprises et de l'observation de la mondialisation, ne

phagocytent pas les capacités de production de l'Insee. Cette demande a été formellement exprimée par la France au niveau européen.

2. Commission « Démographie et questions sociales »

Claire BAZY-MALAUURIE souligne que de nombreux travaux ont été menés dans les domaines couverts par la commission. Elle mentionne le rapport Freyssinet sur les inégalités, le rapport sur le pouvoir d'achat et d'autres travaux conduits par l'Insee et divers organismes dans le domaine social. Dans ce contexte, la commission aura à trouver un axe de travail pour les prochaines années. La fixation de l'ordre du jour de la première réunion a donné lieu à quelques hésitations. De manière relativement naturelle, les travaux de la commission Stiglitz ainsi que ceux sur le logement ont été abordés. Compte tenu de l'ampleur du champ, la question sera dorénavant d'identifier les thèmes susceptibles de porter une réflexion de fond.

Claire BAZY-MALAUURIE atteste du bon déroulement de la première réunion de la commission. Elle fait part de la satisfaction des participants concernant les orientations données aux enquêtes et études, en soulignant le caractère fédérateur des travaux de fond engagés par le service statistique public. A l'avenir, les débats au sein de la commission devraient pouvoir être animés, à condition qu'une réflexion en commun soit produite sur les thèmes suscitant encore une demande forte.

Claire BAZY-MALAUURIE indique avoir fait face à des interlocuteurs attentifs et ouverts. Elle insiste sur la nécessité de développer des thèmes forts et fédérateurs, compte tenu de la diversité des champs recouverts. Elle estime que des étapes ont été franchies dans cette voie, comme en témoigne la publication d'un numéro de « France, portrait social » plus complet.

Françoise DUSSERT confirme que le système statistique a connu des avancées importantes dans le domaine social, suite notamment aux travaux des groupes de travail du Cnis. Une réflexion prospective devrait dorénavant pouvoir être engagée, dans le cadre des commissions thématiques.

Jean-Pierre DUPORT souligne le caractère fondateur du rapport Freyssinet. Il salue également la mise en œuvre d'une réflexion prospective.

3. Commission « Services publics et services aux publics »

Pierre-Yves GEOFFARD rappelle que la commission « Services publics et services aux publics », réunie pour la première fois le 12 octobre 2009, vise à regrouper les thématiques liées à l'État producteur. Parmi les domaines couverts figurent : la santé, la protection sociale, l'éducation, la justice et la sécurité. La première réunion de la commission aura cependant été décevante, au vu du faible nombre de participants. La déception aura été d'autant plus grande que le débat était passionnant. Cette situation pourrait correspondre à une phase de mise en route, traduire un problème de lisibilité de l'intitulé de la commission ou faire écho à la grande diversité des secteurs couverts.

Les débats ont tout d'abord été axés sur le thème des retraites. Il s'est agi de mesurer les enjeux associés aux réformes et à la production de données. L'accent a été mis sur les difficultés rencontrées pour analyser les systèmes et les réformes, compte tenu de l'empilement des dispositifs. Le manque de clarté des situations individuelles a été évoqué. La diversité des parcours a permis de mettre en évidence la nécessité de disposer d'outils pour reconstruire les trajectoires. Dans cette optique, la complémentarité entre les données administratives et les données d'enquête a été réaffirmée.

La problématique de l'immatriculation des élèves a par ailleurs été abordée. La nécessité de pouvoir identifier et suivre des trajectoires a été pointée. La grande utilité des cohortes pour mener ce type d'analyses a été reconnue.

La commission a depuis été saisie par l'Irdes d'une préoccupation concernant la participation française à l'enquête européenne SHARE. L'Irdes a tenu à alerter le Cnis sur les conséquences potentiellement graves d'un désengagement de l'Insee du dispositif de collecte des données. Un projet d'avis complémentaire a été produit pour faire écho à cette préoccupation, en lien avec le Secrétariat général du Cnis. Le fait que ce projet d'avis n'ait pas été débattu en commission pose question mais pourrait indiquer un autre mode de fonctionnement pour permettre la prise en compte de problématiques, sans pour autant

multiplier les réunions thématiques ou les groupes de travail. Pierre-Yves GEOFFARD évoque la possibilité de mettre en place un dispositif permanent d'alerte ou d'échange, le cas échéant par le biais d'une plateforme internet. Les utilisateurs potentiels de données pourraient ainsi se manifester en toute transparence et susciter le débat. Compte tenu de l'étendue du champ de cette commission « Services publics et services aux publics », d'autres formes de mobilisation mériteraient être développées pour assurer la confrontation entre l'offre et la demande.

Jean-Pierre DUPORT considère que des lieux de débat pourraient effectivement être mis en place. Il rappelle l'ambition de Cnis de mobiliser les forces autour de thèmes transversaux. Cela étant, il retient la proposition de développer d'autres formes de mobilisation pour assurer la qualité des débats. Le projet d'avis complémentaire relatif à l'enquête SHARE sera quant à lui soumis à l'approbation du Bureau et de l'Assemblée – chacune de ces instances conservant un pouvoir d'amendement. Le principe demeurera néanmoins de ne pas inscrire d'amendement sans obtenir l'aval du président de la commission thématique concernée.

Roxane SILBERMAN fait part du ressenti des participants habitués à fréquenter les formations précédentes dont les thématiques se retrouvent dans cette nouvelle commission. La diversité des sujets a pu être à l'origine d'une moindre participation de certains par exemple dans le domaine de l'éducation. Certains participants sur cette question ont du coup été désarçonnés de ne pas retrouver leurs interlocuteurs ou partenaires habituels.

S'agissant de l'enquête SHARE, elle confirme la nécessité d'adopter une position dans le cadre du Cnis. Elle souligne que les difficultés rencontrées pourraient mettre en péril la participation française à l'enquête.

Philippe CUNEO fait état de la difficulté de solliciter des bons acteurs, dans le cadre des différentes commissions. Il explique que le Secrétariat général disposait auparavant, pour chaque formation, d'un carnet d'adresses lui permettant de solliciter les intervenants de manière récurrente. Un effort est dorénavant nécessaire pour mobiliser de nouveaux intervenants, en lien avec les thématiques abordées. Dans ce contexte, l'idée semble intéressante de mettre en œuvre des outils complémentaires, en fonction des moyens.

Pierre AUDIBERT se déclare prêt à étudier la question. Il estime qu'une expérimentation pourrait être menée sur un thème circonscrit. Une extension du dispositif pourrait ensuite être envisagée.

4. Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP)

Jean-Claude FRECON rappelle qu'un nouveau système de recensement de la population a été mis en place en 2002, reposant sur des opérations plus rapprochées dans le temps. Il s'agissait de rompre avec un système qui n'autorisait pas de réajustement des données dans des délais inférieurs à sept ou huit ans. Dans le cadre du nouveau système, des réajustements sont opérés chaque année. 2009 aura été la première année de publication d'une population légale dans le nouveau système. Le précédent recensement de la population datait de 1999.

La publication des données légales en 2009 aura été l'aboutissement d'un certain nombre de réunions de travail au sein de la CNERP, associant des représentants des associations d'élus et des personnels territoriaux, des représentants des organismes et ministères concernés par le recensement, ainsi que des personnalités qualifiées désignées par le ministre de l'économie.

Il précise que le fonctionnement de la CNERP s'est révélé satisfaisant, notamment du fait de la forte mobilisation de l'Insee pour tenter d'améliorer le système. En revanche, les associations d'élus ont été moins présentes. Certains élus se sont manifestés après la publication des données de population.

Jean-Claude FRECON rappelle que la CNERP est une instance de suivi, de dialogue et d'explication. De fait, il constate que le nouveau mode de recensement requiert des explications. Deux documents ont été élaborés en ce sens en direction des élus destinataires des chiffres de population. Les chiffres de population seront produits chaque année à partir de la moyenne des résultats obtenus des cinq années précédentes – c'est-à-dire à partir de l'année médiane de la période quinquennale écoulée, conformément

aux recommandations du Conseil d'État. En 2009, les populations légales des communes ont ainsi été tirées des estimations de populations correspondant à l'année 2006. En 2010, les populations légales seront tirées des estimations correspondant à l'année 2007. L'écart entre les estimations et l'année de publication s'établira ainsi à trois ans. La référence à l'année médiane permettra de préserver la comparabilité des résultats entre eux. Un second document moins technique sera destiné aux populations elles-mêmes.

Jean-Claude FRECON fait savoir que la collecte s'est bien déroulée en 2009. L'année 2010 devrait permettre de continuer sur la même lancée. Cela étant, la CNERP a souhaité mettre l'accent sur la situation du recensement dans les communes de plus de 10 000 habitants. Celui-ci ne s'effectue pas tous les cinq ans mais bien chaque année, à partir d'un échantillonnage à hauteur de 8 % par an. Les données recueillies sont ensuite interprétées pour l'ensemble de la commune. *In fine*, l'opération permet d'opérer un recensement exhaustif auprès de 40 % des logements d'une même commune. Jean-Claude FRECON fait observer que les résultats du recensement de la population demeurent le fruit d'une évaluation. Il souligne que les évaluations sont aujourd'hui plus proches de la réalité et peuvent être remises à jour chaque année. Un répertoire d'immeubles localisés (RIL) a été institué, en lien avec les services communaux, pour permettre de réaliser les échantillonnages au sein des communes de 10 000 habitants. Certaines communes n'ont cependant pas perçu immédiatement l'importance de cet outil et contestent aujourd'hui leurs chiffres de population. Un groupe de travail devrait être constitué prochainement sur le RIL, avec pour objectif de remettre ses conclusions en 2010.

Jean-Pierre DUPORT souhaite connaître l'état de la contestation quant à la participation financière des communes au recensement de la population ?

Jean-Claude FRECON distingue le coût de recensement en lui-même, de l'impact financier des chiffres du recensement pour les collectivités à travers les dotations d'Etat. En ce qui concerne le coût de l'opération, il rappelle que les résultats d'une étude ont été présentés au Bureau du Cnis. Une réévaluation par l'Etat du coût du recensement de la population a pu être obtenue sur cette base. Les maires ont pu constater que l'Etat s'investissait davantage, sans pour autant remettre en question la responsabilité conjointe de l'Insee et des communes dans la réalisation du recensement de la population. Il insiste sur la nécessité pour chacun d'assumer ses responsabilités en la matière, dans le respect des dispositions prévues par la loi de 2002.

Jean-Pierre DUPORT confirme la nécessité d'assurer l'implication des associations d'élus dans les travaux. Il évoque la nécessité de réfléchir à de nouvelles modalités.

Roxane SILBERMAN fait observer que la CNERP, à la différence des autres commissions thématiques, est une commission fermée, ce qui était légitime, l'objet de la CNERP ayant été de suivre la mise en place du nouveau système de recensement de la population, compte tenu des enjeux associés. Elle s'interroge aujourd'hui sur la capacité du Cnis à se saisir des problématiques émergentes ayant trait au recensement de la population, en précisant qu'auparavant, certaines questions pouvaient être traitées dans le cadre de la formation « démographie et conditions de vie ». Roxane SILBERMAN souhaite savoir dans quel cadre la question de l'évolution du questionnaire du recensement de la population pourrait être posée. Elle rappelle que cette question qui avait été présentée initialement comme l'une des opportunités offertes par le nouveau recensement avait été finalement écartée, dans un premier temps, pour permettre la mise en place du dispositif.

Claire BAZY-MALAUURIE signale que le recensement de la population a bien été au cœur des débats lors la dernière réunion de la commission « Démographie et questions sociales ». Cependant, elle ignore si les aspects techniques liés à l'évolution du questionnement seront traités dans ce cadre ou dans le cadre d'un groupe de travail spécifique. Des modalités de traitement devront être définies en fonction des problématiques.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que la CNERP est une commission d'évaluation du recensement de la population. D'autres modalités devront être trouvées pour traiter les problématiques liées aux finalités, aux méthodes, aux moyens, etc. Une articulation devra être trouvée entre les différentes commissions.

Jean-Claude FRECON confirme la nécessité de renforcer la liaison entre les commissions et groupes. Au-delà de la commission « Démographie et questions sociales » et de la CNERP, il rappelle l'existence d'un groupe de travail dédié à la diffusion du recensement de la population. Une vision d'ensemble des travaux sur le sujet pourrait être produite.

Jean-Pierre DUPORT propose que le Secrétariat général du Cnis se penche sur la question.

Au nom des personnels de l'Insee, **Jean-Philippe COTIS** remercie le sénateur Frécon pour son implication dans le fonctionnement de la CNERP. Il se félicite de la qualité de la présidence exercée par Jean-Claude Frécon.

5. Commission « Emploi, qualifications et revenus de travail »

Raoul BRIET indique que la commission « Emploi, qualifications et revenus de travail » s'est réunie à deux reprises en 2009. Il précise que l'instance n'a pas été profondément bouleversée par la réforme du Cnis, ni dans son champ, ni dans ses modalités de fonctionnement. L'habitude avait été prise au sein de la formation « Emplois, revenus » de découper l'agenda en deux sous-ensembles : les « figures libres » et les « figures imposées ». L'enjeu était de faire en sorte que les figures libres occupent un temps substantiel, à travers la sélection de thématiques transversales et la préparation des débats et des interventions. Cette logique a pu être conservée dans le cadre de la nouvelle commission.

Il souligne que des questions de frontières avec d'autres commissions pourraient toutefois apparaître. Il mentionne le RSA comme un sujet pouvant être discuté dans différents contextes. Il insiste sur la nécessité d'éviter les conflits négatifs et de réguler les questions de frontières, à travers le partage en amont des compétences. Il estime que le Secrétariat général du Cnis pourrait jouer un rôle dans ce domaine.

Raoul BRIET explique que la réunion d'octobre de la commission a permis de souligner la justesse des modifications apportées au fonctionnement des commissions du Cnis. Il salue notamment un assouplissement et un raccourcissement des temps consacrés à la présentation pour avis d'opportunité d'enquête. Certaines enquêtes ayant déjà été présentées par le passé ont pu ainsi être examinées dans un cadre simplifié.

La réunion du mois d'octobre a par ailleurs été consacrée au suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport sur les statistiques de l'emploi et du chômage, piloté par Jean-Baptiste de Foucauld. Ce dernier a été convié à prendre part aux discussions. Chacun a pu constater le sérieux du travail mené par l'Insee et la Dares pour analyser le contenu de rapport – c'est-à-dire pour étudier la faisabilité et la pertinence de chacune des propositions, à des horizons proches ou lointains. Des présentations extrêmement complètes, précises et transparentes ont permis d'engager un débat constructif avec toutes les parties prenantes. Des suites concrètes ont été envisagées ; le constat a été fait d'un certain nombre de transformations déjà engagées dans le sens des préconisations du rapport. Une interrogation a par ailleurs été exprimée concernant les modalités de régulation de la communication

Il indique que le principe d'une revue des suites à donner au rapport de Foucauld devrait être reconduit en 2010.

Jean-Pierre DUPORT se félicite du travail accompli et des perspectives dégagées au sein de la commission « Emploi, qualifications et revenus de travail ».

Jean-Philippe COTIS explique que les turbulences observées suite à la révision des estimations provisoires de l'emploi ont motivé la création, en urgence, d'un groupe de travail réunissant la Dares, l'ACOSS, Pôle Emploi et l'Insee. Celui-ci aura en charge d'analyser les révisions significatives enregistrées et de proposer des mesures aux environs de la mi-février 2010. Une des options serait d'écarter les estimations provisoires identifiées comme fragiles.

6. Commission « Territoires »

Jean-Luc HELLER indique que la première réunion de la commission « Territoires » a réuni un grand nombre de participants. L'ordre du jour ayant pu être examiné dans son ensemble malgré sa forte densité, il rend hommage aux capacités de présidence du sénateur Vanlerenberghe.

Le positionnement transversal de la commission a pu être éprouvé – la commission conservant pour objet de croiser la demande et les programmes statistiques avec les territoires. Des travaux ayant trait à la territorialisation ont été examinés. Le point a été fait sur les travaux de révision des zonages, le géoréférencement et le carroyage. Les perspectives en matière de révision des zonages d'études ont été discutées. Des besoins ont été exprimés en matière de restitution statistique à différentes échelles (intercommunale, infra-communale, etc.). La diffusion d'informations concernant les territoires d'Outre-mer a été évoquée.

Un certain nombre de thèmes ont par ailleurs été développés. Des éléments du rapport sur les indicateurs sociaux départementaux ont été présentés. Au niveau régional, la nécessité a été pointée de poursuivre les travaux sur la régionalisation de la dépense publique, dans la continuité du rapport élaboré sur le sujet au sein du Cnis. Les données foncières localisées ont également fait l'objet d'une discussion. En dernier lieu, les questions liées à l'insertion et aux trajectoires ont été abordées, en articulation avec les notions de bassins d'emplois, d'aires urbaines, etc. La territorialisation des programmes thématiques nationaux aura ainsi été approchée.

7. Commission « Environnement et développement durable »

Philippe CUNEO rappelle que la commission « Environnement et développement durable » est présidée par Guy Paillotin. La première réunion de la commission a permis d'aborder un certain nombre de thèmes. Des travaux sur la définition du champ des éco-activités ont été présentés par le MEEDDM. Les enjeux associés, notamment en termes d'emploi, ont été discutés. Un projet de portail internet devant permettre la mise à disposition du public d'indicateurs de développement durable a également été présenté. Des travaux relatifs à la construction d'un tableau de bord d'indicateurs du développement durable ont été évoqués. Ces mêmes travaux devraient être mis en perspective dans le cadre d'une conférence organisée par le Cnis, le CESE et le MEEDDM, le 20 janvier 2010. La nécessité d'observer les consommations énergétiques a par ailleurs été pointée.

La commission a toutefois rencontré certaines difficultés dans son fonctionnement. S'agissant de la première commission programmée suite à la refonte du Cnis, la commission a semblé souffrir d'un défaut de préparation. La mobilisation des participants a également semblé défailante. A l'origine, la commission avait pour objet de traiter du pilier environnemental et de ses relations avec les piliers sociaux et économiques. Une réflexion devra être engagée sur la mobilisation des acteurs concernés.

La nécessité d'éclairer les représentants des associations sur la signification et l'interprétation des indicateurs a par ailleurs été mise en avant par le président de la commission – les associations, très présentes dans le champ de la commission, ne bénéficiant pas nécessairement d'une culture statistique adaptée. Après avoir formulé un certain nombre de critiques à l'encontre des indicateurs fournis par le MEEDDM (au regard de ceux publiés notamment par l'ONU), le président a fortement insisté sur le rôle explicatif du Cnis. Le secrétariat général du Cnis visait davantage l'organisation d'un débat sur les indicateurs utiles à mettre en place.

Jean-Pierre DUPORT estime que les participants à la commission, y compris le SOeS, auront à s'habituer à un fonctionnement différent. Un point d'équilibre devra être trouvé pour que la confrontation entre producteurs et utilisateurs puisse intervenir, sans qu'aucun ne se sente personnellement remis en cause.

Il confirme par ailleurs l'organisation d'une conférence, le 20 janvier 2010, sur les statistiques du programme national de développement durable, à laquelle les membres du Bureau ainsi que les présidents de commissions thématiques seront conviés. Il ajoute que le CESE a été saisi par le Gouvernement d'une nouvelle demande d'avis sur la stratégie nationale de développement durable.

8. Commission « Système financier et financement de l'économie »

Philippe CUNEO indique que la première réunion de la commission « Système financier et financement de l'économie » a donné lieu à des échanges sur l'accès au crédit des PME. Des opérations européennes dans ce domaine ont été évoquées. La mise en place d'un groupe de travail sur l'observation du microcrédit a été discutée, de même que les éléments du rapport de Margerie sur les groupes financiers.

Des difficultés d'accès aux données individuelles pour les chercheurs ont été mises en évidence, en lien avec la problématique du secret statistique. Dans un secteur où les groupes apparaissent moins nombreux que dans d'autres secteurs de l'activité économique, cet enjeu a été soulevé.

Elisabeth PAULY souligne que le président du groupe de travail de Margerie a accepté de mettre à disposition un certain nombre de données de son propre groupe, le Crédit Agricole. Le groupe de travail a ainsi pu engager un travail spécifique, à partir de données microéconomiques. De tels travaux ne sauraient cependant être étendus à d'autres groupes du secteur – le travail statistique reposant généralement sur des données macroéconomiques.

II. Présentation de l'avis général

Philippe CUNEO détaille le contenu des vingt paragraphes du projet d'avis transversal qu'il soumet à la discussion.

Débat :

Denis DURAND se félicite qu'un certain nombre d'avis exprimés lors de la précédente réunion du Bureau aient pu être pris en compte, concernant notamment la place donnée aux statistiques d'entreprises. Cela étant, il précise que des amendements pourraient être présentés dans le cadre de l'assemblée plénière, après consultation des organes syndicaux concernés

Jean Luc BIACABE s'interroge sur la possibilité d'inscrire des priorités négatives dans le cadre du projet d'avis transversal. Il évoque la possibilité que les projets des commissions ne figurant pas dans l'avis transversal constituent des priorités négatives.

Patrick DUCHATEAU se félicite de la place accordée à la statistique d'entreprise dans le projet d'avis transversal. Du reste, il suggère de mettre davantage en exergue les contraintes budgétaires pesant sur l'Insee et les SSM. Il évoque par ailleurs la possibilité d'utiliser les projets européens comme vecteurs pour réaliser des gains de productivité, à travers des enquêtes supranationales confiées à un ou plusieurs organismes idoines. Il déplore une situation de blocage instaurée par la DGFIP, alors même que celle-ci semble disposer de données considérables qui pourraient permettre d'alléger le coût des enquêtes statistiques.

Jean-Philippe COTIS confirme que l'établissement de priorités négatives présenterait un intérêt, compte tenu de l'immensité de la demande et du resserrement des contraintes budgétaires. Indépendamment des efforts de productivité, une rationalisation de la demande serait souhaitable.

Gilles POUZIN retient du débat la volonté du président de la commission « Environnement et développement durable » de travailler davantage à l'explication des indicateurs existants qu'à la recherche de nouveaux indicateurs. Il revient également sur la possibilité pour le Cnis d'exprimer des priorités négatives. En tant que syndicaliste et journaliste, il observe que tous les chiffres n'ont pas vocation à être traités de façon statistique, sans pour autant être dénués d'intérêt. Il évoque la possibilité de présenter certains chiffres en parallèle des publications de l'appareil statistique. Il estime qu'une telle logique pourrait accompagner l'expression d'avis négatifs pointant la non-nécessité de tout transformer en statistique.

Il considère néanmoins qu'un effort de communication est nécessaire pour alimenter et améliorer les débats de société autour des questions statistiques. Il insiste sur la nécessité de désamorcer les frustrations à l'origine de certaines demandes de statistiques, en apportant un éclairage sur les données déjà existantes, statistiques ou non. Il s'agirait ainsi de transformer l'expression de priorités négatives en une démarche d'explication, sans remettre en cause l'intérêt des problématiques.

Jean-Pierre DUPORT confirme que tout ne saurait être transformé en statistique. Cela étant, il fait observer que les chiffres produits par d'autres acteurs sont généralement interprétés comme de la statistique publique. Il rappelle que cette situation a notamment conduit les pouvoirs publics à souhaiter la création d'un groupe de travail sur les statistiques de l'immobilier. Il insiste sur la nécessité de communiquer sur le sujet pour assurer une bonne compréhension du champ couvert par les statistiques.

Il fait savoir que le directeur général de l'Insee a été saisi d'une demande visant la transformation en statistique publique des activités de l'observatoire des marchés publics. Il évoque la possibilité de répondre négativement à cette demande – d'autres moyens existant pour connaître les marchés publics. Un avis pourrait être exprimé en ce sens, prenant la forme d'une priorité négative. S'agissant des relations avec la DGFIP, Jean-Pierre DUPORT propose d'adresser, en sa qualité de président du Cnis, un courrier au DGFIP afin de s'étonner de son positionnement.

Il indique que le Cnis excéderait le champ de ses compétences en formulant un avis explicite sur les contraintes budgétaires pesant sur le service statistique public, allant au-delà du souhait que les moyens du service statistique public demeurent adaptés à ses missions. Des priorités devront néanmoins être dégagées à travers les discussions dans les commissions thématiques.

Les débats portent ensuite essentiellement sur les avis suivants :

L'avis n°3 qui a trait à l'Europe. Cet avis souhaite que les moyens consacrés aux demandes d'Eurostat n'excèdent pas une proportion raisonnable de ceux du service statistique public. L'objectif serait de borner, à la demande d'un certain nombre de pays, les règlements européens en matière de statistique, à une proportion raisonnable en vue de préserver les marges de manœuvres des systèmes nationaux.

Roxane SILBERMAN salue l'intégration d'une préoccupation européenne plus forte, traduisant les discussions menées au sein du Cnis. Cependant, elle regrette la formulation surtout négative de cet avis et souhaiterait une formulation qui invite aussi à une position pro-active de propositions pour la statistique européenne.

Charles EL NOUTY confirme la nécessité d'opérer un tri dans les demandes européennes, dont certaines apparaissent peu justifiées. Il s'agirait ainsi de conserver au service statistique public la possibilité de mener des enquêtes susceptibles d'intéresser l'État ou les territoires. Il évoque la possibilité de solliciter une déclinaison des enquêtes européennes au niveau national et au niveau territorial.

Denis DURAND confirme la nécessité de rechercher un équilibre dans la répartition des tâches entre Eurostat et la collectivité des instituts statistiques nationaux, pour éviter de sacrifier les priorités statistiques de chaque pays. Il ne s'agit pas pour autant de rendre un avis « eurosceptique ».

Jean-Philippe COTIS évoque des discussions difficiles entre la Commission européenne et les pays membres. Il explique que la Commission européenne passe des commandes dont elle n'assume pas toujours le coût financier. Il cite en exemple un projet de comparaison des prix moyens porté par le commissaire européen à la concurrence. Il fait état d'un filtrage insuffisant des initiatives européennes par Eurostat. Il assure que la volonté des statisticiens, y compris au-delà du cadre français, n'est pas d'empêcher le développement de la statistique européenne mais de promouvoir le rapport coût/bénéfice des propositions.

Il explique que le contexte européen, en général, autorise la mise en commun de nombreuses ressources, conduisant à de réels gains d'efficacité. Il insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts engagés par les partenaires européens pour travailler en réseau, étaler les coûts fixes, etc.

Jean-Pierre DUPORT évoque la possibilité d'adopter une rédaction plus concrète et plus proactive pour le projet d'avis. Il insiste sur la nécessité pour le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique de jouer son rôle. Il gage que d'autres pays sont aujourd'hui confrontés à ce type de problèmes.

L'avis n°5 a trait aux trajectoires des individus et aux cohortes. *L'objectif serait de souligner l'importance de tels outils statistiques. Philippe CUNEO insiste néanmoins sur leur coût élevé ainsi que sur les difficultés souvent rencontrées dans leur mise en œuvre. Il évoque notamment des dérives dans la conduite du projet ELFE, caractérisé aujourd'hui par une complexité excessive.*

Philippe CUNEO insiste sur les progrès réalisés par le service statistique public en matière de suivi des trajectoires, à travers les panels de cotisants et de retraités, l'augmentation de la taille de l'échantillon démographique permanent, etc. Il rappelle que, jusqu'à présent, les moyens dédiés à la production d'information dans ce domaine étaient principalement alloués au service statistique public. Il craint que les contraintes budgétaires pesant sur le service statistique public ne finissent par être problématiques si les moyens des universités et du CNRS ne sont pas augmentés par ailleurs. L'enquête ELFE aura ainsi été privée de financement. Le programme devait être initié dans le cadre d'une opération d'observation à partir de la naissance, lancée tous les cinq ans par la DGS. La coordination aura cependant été difficile. De surcroît, la volonté de réaliser des économies aura conduit à accroître la complexité de l'enquête, avec pour ambition d'en faire un outil utile à la fois aux sciences sociales et à l'épidémiologie.

Il précise que les données individuelles indirectement nominatives devront être diffusées par le biais du centre d'accès sécurisé. Les fichiers ne permettant de reconnaître les personnes mais présentant des risques d'utilisation non-professionnelle devront, quant à eux, continuer d'être accessibles aux seuls chercheurs, par le biais des fichiers de production et de recherche.

S'agissant des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la cohorte ELFE, **Denis DURAND** souligne que des avertissements avaient déjà été formulés dans le cadre des travaux du Cnis. Des éléments concrets avaient été apportés au débat qui ne traduisait aucune défiance de principe à l'égard des cohortes mais mettaient en évidence un certain nombre de difficultés.

Roxane SILBERMAN évoque un manque de visibilité sur le développement des travaux que le Cnis a appelé de ses vœux depuis déjà un certain temps. La question reste entière et la France affiche toujours le même retard dans ce domaine. On semble surtout s'orienter vers l'utilisation de bases administratives qui posent un certain nombre de questions concernant les circuits et la finalité du recueil des informations, comme en témoignent les débats autour de la base élèves. Du côté des enquêtes, elle constate l'absence, à ce stade, de travaux significatifs. Les difficultés de l'enquête ELFE soulignées par Philippe Cuneo sont de ce point de vue préoccupantes. Au-delà de la réitération de l'intérêt porté par le Cnis à ces outils, il s'agit de poser la question, des moyens concrets de progresser dans l'étude des trajectoires.

Charles EL NOUTY fait état de difficultés scientifiques liées aux modes de collecte et d'analyse des données longitudinales. Il ajoute qu'un grand nombre de cohortes suivies par le ministère de la santé ne relèvent pas actuellement de la statistique publique. Il précise que cette situation génère des problématiques d'accès aux données pour les chercheurs.

Jean Luc BIACABE rappelle qu'un débat a été initié dans le cadre de la commission « Entreprises et stratégies de marché » sur la possibilité d'opérer un suivi de cohortes d'entreprises.

L'avis n°11, porte sur les travaux de la CNERP. Il insiste sur la nécessité d'accompagner l'utilisation des premières populations légales tirées du recensement rénové. L'objectif serait de permettre aux utilisateurs de cerner les exploitations envisageables et non-envisageables des données publiées.

Jean-Claude FRECON confirme que la CNERP a apprécié le respect du calendrier de diffusion des premières populations légales issues du recensement rénové. Cela étant, il souligne que le recensement a également permis de fournir, dans le calendrier prévu, des données statistiques concernant les âges, la composition des ménages, les logements, les professions, etc. Il souhaite que la distinction puisse être faite dans le projet d'avis entre les deux catégories de données, respectivement publiées en décembre et en juillet.

L'avis n°16 revient sur les besoins relatifs à l'activité des firmes multinationales (en lien avec le thème de la mondialisation) et à la connaissance du financement des PME.

Jean Luc BIACABE suggère de faire référence à la connaissance des entreprises de taille intermédiaire (ETI), au-delà des PME.

Charles EL NOUTY rappelle que quatre catégories d'entreprises ont fait l'objet d'une reconnaissance par la loi. Il s'interroge par ailleurs sur la façon dont le travail statistique sera mené, compte tenu des mannes financières associées aux enquêtes. Il explique que des sous-populations pourraient être extraites d'une base de données complète ou que des enquêtes pourraient n'être réalisées qu'auprès de populations ciblées. La seconde méthode conduirait à exclure un certain nombre de très petites entreprises (TPE) et de PME. Au-delà des enjeux statistiques, la répartition des crédits relèverait alors d'un choix politique.

Jean-Marc BEGUIN estime que le projet d'avis devrait faire référence à la connaissance des quatre catégories d'entreprises reconnues par la loi de 2008. Il assure que toutes les catégories d'entreprises sont interrogées dans le cadre de l'élaboration des statistiques structurelles d'entreprises (ESANE), en précisant que les retombées des aides financières ne concernent pas les statisticiens. Un numéro d'Insee Première devrait être consacré aux ETI, dans le courant du premier trimestre 2010.

L'avis n°18 réitère le soutien du Cnis à la mise en place par l'Insee et le ministère de la recherche d'un centre d'accès sécurisé.

Roxane SILBERMAN suggère de compléter le projet d'avis avec une référence à la nécessité de maintenir et développer parallèlement les fichiers de production et de recherche qui doivent comporter des données suffisamment détaillées pour que l'essentiel de la demande des chercheurs ne soit contrainte de se tourner vers le centre d'accès sécurisé alors rapidement saturé.

Proposition d'un avis complémentaire

Pierre-Yves GEOFFARD explique qu'un projet d'avis complémentaire de la commission « Services publics et services aux publics » a été rédigé suite à une inquiétude exprimée par l'IRDES concernant la participation française à l'enquête SHARE. L'enquête SHARE implique aujourd'hui une quinzaine de pays européens et consiste en un suivi de cohortes de personnes âgées de plus de 50 ans. Cette enquête vise à mieux comprendre les transitions du travail vers la retraite, avec une attention particulière portée à la santé, aux activités professionnelles, aux activités sociales, etc. Des trajectoires extrêmement diverses peuvent ainsi être suivies. Deux vagues de l'enquête ont déjà été réalisées, à partir d'un modèle américain. L'enquête SHARE permet aujourd'hui aux

chercheurs d'aborder des problématiques spécifiquement européennes ou nationales au sein de l'Europe et de ne pas travailler exclusivement à partir de données américaines sur des thématiques telles que la santé, la dépendance ou les fins de carrières.

La participation française à l'enquête aura jusqu'à présent été principalement portée par l'Insee. La diminution des moyens de l'Insee, conjuguée au fait que l'enquête ne soit guère financée par le ministère de la recherche, fait aujourd'hui peser une inquiétude sur la participation française au dispositif. Cette inquiétude a été vivement exprimée par l'IRDES qui appuie la maîtrise d'ouvrage de l'enquête.

Il considère que le retrait de la France d'un tel dispositif serait fortement préjudiciable compte tenu des enjeux recouverts, y compris en matière de politique sociale. Il soumet la proposition d'avis suivante, rédigée en collaboration avec le Secrétariat général.

Roxane SILBERMAN rappelle que l'enquête SHARE, soutenue financièrement par la Commission européenne, est classée parmi les infrastructures européennes de recherche. Elle évoque des enjeux aussi bien pour la recherche que pour la statistique publique sur cette question très importante du vieillissement pour les politiques publiques en Europe. Cela étant, elle reconnaît que la position de la France au sein du dispositif est aujourd'hui singulière avec la place de l'Insee, seul institut statistique en Europe à participer à ce dispositif. Elle considère que cette situation est le reflet de la situation française avec une dimension scientifique historiquement forte de l'Insee et corrélativement un faible investissement du monde de la recherche (universités, CNRS, etc.) dans la production d'enquêtes pour la recherche. Aller vers un équilibre différent est l'enjeu d'un processus entamé depuis quelques années mais qui prend du temps. Les discussions sur SHARE font partie de ce processus. L'objectif serait de gérer la transition. Le désengagement de l'Insee devra être maîtrisé, afin de ne pas mettre en péril la participation française à l'enquête. Cette problématique étant susceptible de concerner d'autres enquêtes, le Cnis pourrait appeler de ses vœux une concertation entre l'Insee et le monde de la recherche.

Jean-Philippe COTIS évoque une opportunité pour normaliser la position française dans le dispositif. Il souligne qu'aucun autre institut statistique national n'est impliqué par ailleurs. En France, l'Insee avait été impliqué par défaut. L'enquête SHARE n'apparaît pas aujourd'hui parmi les plus prioritaires pour l'Insee. Une solution devrait donc pouvoir être trouvée en dehors de l'Insee, d'autant qu'un certain nombre de données pourront dorénavant être transmises.

Il assure que les ambitions scientifiques de l'Insee ne sauraient être abandonnées. L'Insee est néanmoins contraint de se montrer plus sélectif dans l'établissement de ses priorités.

Gilles POUZIN évoque la possibilité de faire référence aux recommandations européennes et françaises concernant l'amélioration du taux d'emploi des 55-65 ans et de rappeler les apports de l'enquête SHARE dans ce domaine. Dans un souci de pédagogie, il suggère également d'inclure l'acronyme complet dans le projet d'avis.

Jean-Pierre DUPORT propose d'adopter la formulation suivante : « *Le Conseil réaffirme son intérêt pour l'enquête européenne SHARE. Il demande, après l'annonce du désengagement de l'Insee, fin 2011, du dispositif de collecte, que soient examinées, en concertation avec tous les organismes intéressés, les modalités de participation de la France à cette enquête.* »

Philippe CUNEO explique qu'à l'origine, l'Insee s'est impliqué dans le dispositif compte tenu de l'impossibilité de communiquer les échantillons. La loi relative aux archives de 2008 autorise dorénavant ce type d'opérations. Pour les enquêtes difficiles, la qualité des enquêteurs de l'Insee pourra constituer un appui. Des priorités devront cependant être établies.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il sera auditionné le lendemain par l'Autorité de la statistique pour présenter le bilan 2009 du Cnis. Il s'attachera à ne pas trahir l'esprit des débats au sein du Cnis. Au-delà des priorités exprimées à travers le projet d'avis général et des suites à donner aux différents travaux, il insistera sur la nécessité pour le Cnis d'obtenir l'appui de l'ASP dans le suivi de ses avis, ainsi que sur la volonté du Cnis de renforcer les capacités d'adaptation et d'anticipation de

l'appareil statistique. L'accent sera mis sur les apports de la réforme, ainsi que les efforts à mener en matière de communication. La réflexion sur les priorités négatives sera évoquée.

Les présidents de commissions thématiques seront de nouveau conviés à participer aux débats du Bureau le 30 juin 2010.